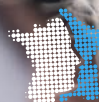


GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS

# BIEN VIEILLIR DANS LES PETITES VILLES

 CAISSE  
D'ÉPARGNE

  
APVF  
PETITES VILLES  
DE FRANCE



FRANCE  
SILVER ÉCO  
ANIMATEUR DE LA FILIÈRE SILVER ÉCONOMIE



# BIEN VIEILLIR DANS LES PETITES VILLES

*Voir la ville avec " des yeux de vieux ". La formule peut prêter à sourire mais est en réalité révélatrice du changement de regard indispensable que pose le défi démographique.*

*À l'heure des transitions tout aussi multiples que nécessaires, cette transition démographique présente un avantage certain : elle est en bonne partie prévisible.*

*Les collectivités territoriales mettent ainsi déjà en place depuis plusieurs années des projets innovants qui dessinent des territoires adaptés à la part grandissante des seniors dans la société.*

*Ce guide à destination des élus de petites villes, réalisé par l'Association des petites villes de France (APVF), France Silver Eco et Caisse d'Épargne, se veut une fenêtre ouverte sur les écosystèmes et leviers existants pour relever le défi du vieillissement.*

*Témoignages d'élus, analyses d'experts, partage de bonnes pratiques, nous espérons que ce document permettra de nourrir votre réflexion pour construire la ville de demain, adaptée à nos aînés.*

*Bonne lecture à toutes et tous.*



**La transition démographique est déjà à l'œuvre et elle va se poursuivre. Les maires de petites villes sont aux premières loges de ce phénomène. Au travers de leurs initiatives déjà nombreuses, ils sont à même de jouer un rôle clé pour relever le formidable défi posé par le vieillissement de la population qui impose de repenser la manière dont nous vivons ensemble et aménageons le territoire.**



Christophe Bouillon,  
Président de l'Association  
des petites villes de France



**Conseils régionaux, départementaux, intercommunalités, communes, État, mais également acteurs privés ou associatifs, nous avons tous un rôle à jouer dans l'adaptation de la société au vieillissement. Ce guide a pour ambition d'éclairer les élus de petites villes sur leur capacité à innover localement et sur la nécessaire approche en réseau afin de mutualiser idées, temps et moyens.**



Luc Broussy,  
Président de France Silver Eco



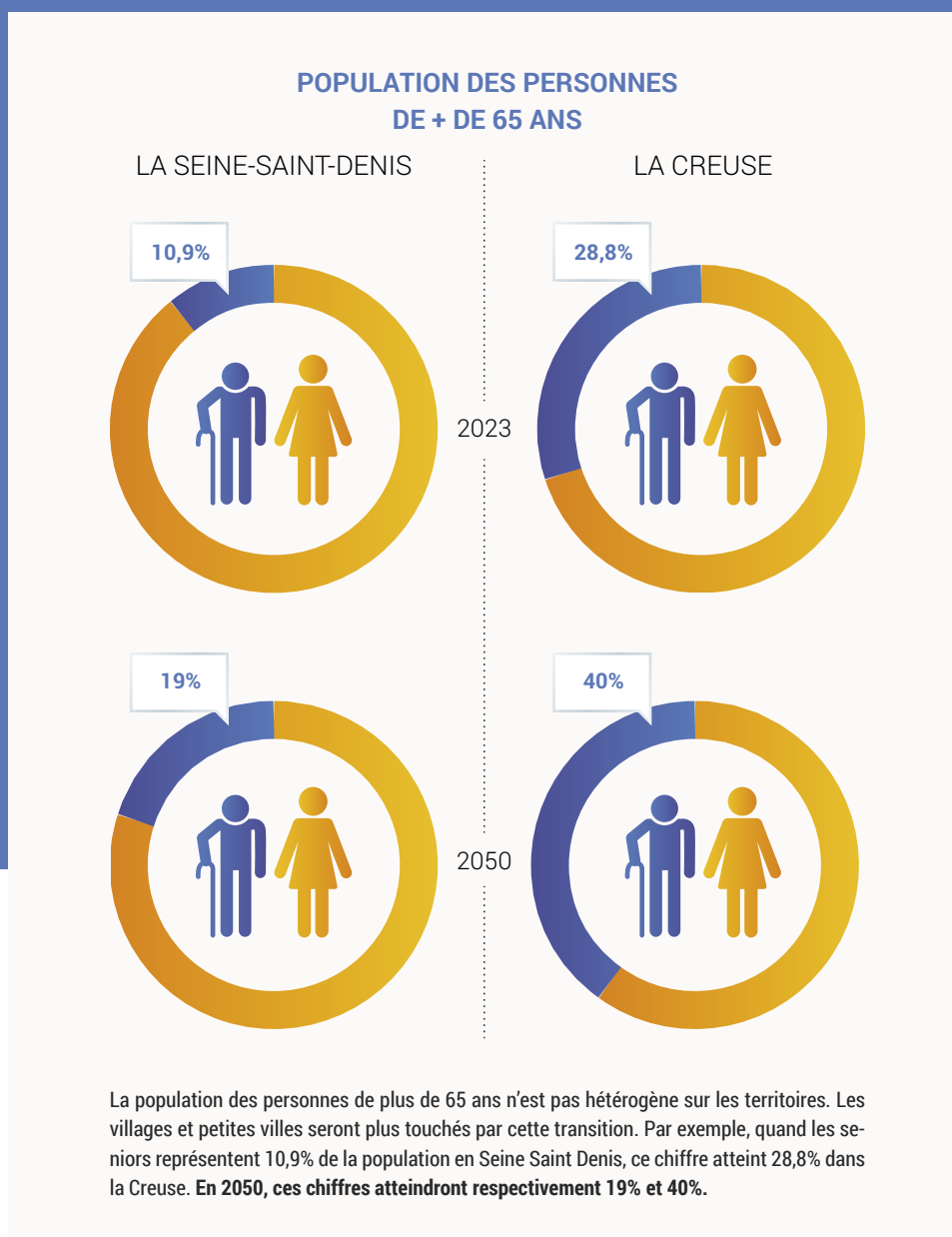
**Les Caisses d'Épargne agissent pour être 100% utiles au service de tous leurs clients et de leur territoire. Accompagner les acteurs de la santé, rendre les territoires inclusifs et solidaires, voici concrètement notre action avec les collectivités, les acteurs de l'habitat, les associations... Analyser les tendances, partager les pratiques relève du même engagement, nous l'avons fait avec l'Observatoire BPCE sur les Aidants en 2021, nous sommes heureux aujourd'hui de vous proposer ce guide avec l'APVF et France Silver Éco. En espérant qu'il vous soit utile pour vos territoires !**



François Rieu,  
Directeur du pôle institutionnels  
Caisse d'Épargne (groupe BPCE)

# INTRODUCTION

La transition démographique est une réalité. La décennie actuelle (2020-2030), couverte majoritairement par le mandat municipal en cours (2020-2026) sera celle de l'augmentation des 65-74 ans (+ 900 000 seniors) et de l'explosion des 75-84 ans (+ 2 000 000). Sans pour autant se trouver automatiquement dans une situation générale de perte d'autonomie, cette période est le plus souvent accompagnée d'apparition de fragilités qui engendrent une nécessité de prises de décisions. Celles-ci ont pour objectif de favoriser un environnement adapté afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie.



Quand 85% des Français souhaitent vieillir à domicile, l'adaptation des logements au vieillissement devient un enjeu central. Pourtant, un logement adapté, s'il n'est pas couplé avec un environnement de proximité adéquat, ne peut être une solution viable. Le logement ne suffit pas à garantir l'autonomie si la voirie, les transports, l'accès aux loisirs, à la culture ou simplement le maintien du lien social ne sont pas assurés.

Ce défi du vieillissement de la population doit être relevé collectivement. Si l'État doit jouer un rôle prépondérant, les acteurs privés (grands groupes, TPE/PME, startup...) doivent être en mesure de proposer produits et services adaptés permettant le bien vieillir, sans oublier le tissu associatif local au rôle déterminant dans les territoires. Cette prise en charge de l'adaptation de la société au vieillissement ne pourra se faire sans les collectivités et plus spécifiquement les communes et intercommunalités.

En effet, la commune reste l'échelon de proximité par excellence. L'action de celles-ci et des intercommunalités est jugée essentielle dans plusieurs domaines comme l'accès aux services publics, le vivre-ensemble, le soutien de l'initiative citoyenne, l'action culturelle, la gestion des dispositifs consacrés aux plus fragiles, notamment à travers l'animation des centres communaux d'action social (CCAS).

La proximité avec la population permet évidemment une meilleure connaissance des publics fragiles et notamment des seniors, et donc une meilleure identification. En passant par la création ou le soutien à la mise en place de services en faveur du bien vieillir, les maires disposent de leviers d'action très concrets.

Lutte contre l'isolement, covoiturage intergénérationnel, accès aux loisirs ou à la culture, accès au numérique ou à la mobilité, soutien aux aidants... Les initiatives portées par des collectivités en faveur de l'autonomie des seniors et/ou du maintien à domicile sont nombreuses.

Ces élus actifs dans ce secteur, en présentant leurs derniers travaux dans ce guide (**partie 1**), apportent un témoignage pouvant inspirer d'autres communes. Tous les territoires disposent de leurs spécificités propres, mais certaines innovations peuvent être essayées ou transposées.

Inspirer les élus est une chose, mais il est également important de les accompagner afin de transformer les besoins exprimés en solutions concrètes, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités territoriales (**partie 2**).

Pour cela, les élus disposent d'un écosystème d'acteurs à l'échelle locale et régionale à même de leur apporter conseil, expertise et accompagnement comme les gérontopôles et les clusters ou encore les autres échelons de collectivités locales. (**partie 3**).



QUELQUES  
EXEMPLES  
INSPIRANTS  
D'ÉLUS  
PORTEURS  
DE PROJETS.

01

## NOUS AVONS RENCONTRÉ QUATRE MAIRES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF).

Chacun d'entre eux répond aux problématiques qu'engendre l'augmentation des personnes âgées dans sa commune. Ils nous dévoilent leurs difficultés pour identifier les personnes âgées isolées, leurs ambitions pour l'habitat, l'aménagement du territoire, le maintien du lien social, l'accès à la santé, la lutte contre la fracture numérique, le manque d'attractivité des métiers de l'aide à domicile, les aidants familiaux... mais également leurs difficultés en termes d'ingénierie, d'accompagnement et de financement pouvant freiner leurs réalisations mais pas leur motivation.



***Bourg de Péage est une petite ville de 10 000 habitants dans la Drôme. Innover pour le bien vieillir n'est pas toujours une priorité pour les élus. Il s'agit pourtant d'une évidence, les seniors constituent une population croissante qui doit être prise en considération dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi notre ville est inscrite au programme Ville amies des aînées.***

**Nathalie Nieson,**  
Maire de Bourg-de-Péage (26), Programme Action cœur de ville, Référente Santé et Vice-Présidente de l'Association des Petites Villes de France.

La politique du bien vieillir est inclusive. Évidemment, nous portons des projets pour les personnes âgées (portage de repas à domicile, veille bienveillante, accueil de jour) mais aussi beaucoup pour venir en aide aux aidants familiaux (formation, accompagnement, répit, lien téléphonique). Par exemple, notre commission d'accessibilité a été ouverte à toutes les catégories de personnes concernées par la question (assistantes maternelles, personnes âgées, personnes handicapées) et notre personnel est formé à l'accueil spécifique des personnes déficientes intellectuelles, formation qui peut être utile à l'accueil de certaines personnes âgées.

Il n'est pas simple de détecter les personnes isolées. Au-delà de mes échanges quotidiens dans le cadre de mon mandat, j'appelle personnellement l'ensemble des habitants de plus de 62 ans pour leur anniversaire. Si cette pratique peut paraître surprenante, c'est l'occasion d'échanger avec chacun d'entre eux au moins une fois par an et de détecter d'éventuelles difficultés rencontrées. Nous avons également réaménagé un ancien pub, le « Clos de l'ermitage », en accueil de jour municipal qui permet de maintenir un lien direct avec les administrés.



Nous travaillons sur le maintien du lien social avec l'ouverture, entre autres, d'un espace de jardinage adapté à la condition physique des personnes âgées qui permet de sortir nos aînés des structures classiques "d'intérieur". Nous essayons également de maintenir ce lien entre générations, c'est pour cela que nous travaillons avec le périscolaire, les écoles et les centres aérés.

Nous avons, en plein cœur de la ville, à côté de la plus grosse boulangerie de Bourg-de-Péage, un espace France Services au sein duquel trois personnels municipaux travaillent quotidiennement afin de venir en aide aux aînés dans leurs démarches en ligne et ainsi de lutter contre la **fracture numérique**.

Nous travaillons en outre avec des associations locales ou nationales. L'accueil de jour municipal a été mis en place en partenariat avec France Alzheimer. Nous travaillons également avec la conférence des financeurs du Département de

la Drôme et des bailleurs sociaux. À cet égard, nous avons créé avec Drôme aménagement habitat des **logements** exclusivement dédiés aux personnes âgées comme des cœurs de villages avec des logements F1 et des espaces collectifs. Dans ce cadre, nous signons des conventions avec des associations locales d'auxiliaires de vie sociale (AVS) afin qu'elles assurent notre "veille bienveillante" qui propose aux résidents des prestations et services spécifiques.

Pour ce qui est du financement, la plupart des services que nous proposons sont payants en fonction du quotient familial. Nous essayons au maximum de faire des services gratuits. S'ils le sont c'est grâce à nos partenariats avec l'État et l'intercommunalité, à l'image de l'espace France Services, ou nos partenariats avec l'ARS et le Département comme pour l'accueil de jour par exemple. Mais la plupart du temps, c'est la commune qui est vraiment l'acteur financier du bien vieillir.







*Nous avons à Senonches une population âgée plus importante qu'au niveau national ce qui engendre plusieurs types de problématiques dont l'une des principales est le logement. Une grande majorité de cette population veut vieillir à domicile mais leurs logements, le plus souvent, ne sont pas adaptés.*

Xavier Nicolas,  
Maire de Senonches (28),  
membre du Bureau de l'APVF

À Senonches, nous avons rénové notre EHPAD de 128 places et un certain nombre de nos politiques pour le bien vieillir gravitent autour de ce dernier.

Par exemple, plus de la moitié de nos nonagénaires souhaitent vieillir chez eux. Il faut donc penser la prise en charge de la dépendance à domicile en mettant en place un système d'accompagnement viable malgré le recrutement des auxiliaires de vie de plus en plus difficile. Nous développons un projet afin de proposer aux **aides-soignants de l'EHPAD de réduire leur temps de travail en établissement afin de pouvoir travailler à domicile** et combler les carences en auxiliaires de vie. En ce sens, nous travaillons à sa mise en place en surmontant les freins financiers et juridiques.

Par ailleurs, il existe des personnes âgées qui ont besoin de changer de logement mais dont le stade de dépendance n'est pas assez élevé pour intégrer un EHPAD. A Senonches, nous créons donc des lotissements au normes PMR (personnes à mobilité réduite) dont certains sont réservés aux personnes âgées. Ces lotissements disposent de salles communes, de logements indépendants permettant de manger seul, mais les habitants peuvent également venir manger au sein de l'EHPAD, car pour lutter contre la solitude des personnes âgées, un **tiers-lieu inter-générationnel** est accessible au sein même de l'établissement.

Un logement adapté n'est pas utile si l'espace public ne l'est pas. À partir d'une opération menée dans le cadre du programme « Petites Villes de demain » (porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT), notre **centre-ville est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)** : nous disposons de zones de stationnement pour les personnes handicapées et nous avons intégré plus de bancs publics, et à des endroits clés. Enfin, un logement adapté n'est pas non plus utile si nous ne réfléchissons pas à un système de mobilité, c'est pour cela que nous avons donc mis en place un système de transport à la demande pour les seniors.





Jean-Pierre de Faria,  
Maire de Saint-Ambroix (30),  
membre du Conseil d'administration de l'APVF



*Il est important de se baser sur des études qui dressent des constats réels et chiffrés afin de connaître vraiment les spécificités de nos territoires, notamment sur la question du vieillissement de la population. Il est également important de laisser la parole à nos citoyens afin de comprendre les enjeux réels de la commune.*

En premier lieu, nous avons pensé, afin d'**identifier les personnes âgées isolées**, à mettre en place un contrat avec la Poste. Mais le coût pour la commune était trop élevé. Nous avons donc **des réunions de quartier organisées avec le CCAS** et envoyons des lettres d'information à nos administrés mais il s'agit encore d'un axe sensible à améliorer.

Pour autant, en collaboration avec le CCAS, nous essayons de **garder un lien avec les personnes âgées** déjà identifiées. Dans un premier temps, il existe un service de communication privé dont les agents, lors de périodes spécifiques comme la canicule ou plus récemment le Covid, se chargent d'appeler régulièrement les 200 seniors vivant seuls. Dans un second temps, nous avons également, à travers la participation citoyenne, un réseau d'habitants identifiés dans chaque quartier afin de veiller sur les aînés isolés.

Dans une des ailes de l'ancienne maison de retraite, nous réhabilitons des studios afin d'héberger des personnes seules notamment pour celles se retrouvant en situation de veuvage. Cette réhabilitation sert également à la création d'une **maison de santé** qui est, pour nous, le point d'attractivité le plus important de notre commune. Nous avons également créé des "**maisons en béguinage**" afin de concentrer dans le même logement des personnes seules disposant de lieux de vie privée, mais également d'une salle commune proposant des animations.

Nous avons repris le « **concept de la ville du quart d'heure** » afin de faire en sorte que chaque habitant de Saint-Ambroix puisse avoir accès à différents services en quinze minutes, et ainsi satisfaire un certain nombre de besoins : se loger, apprendre, travailler, s'épanouir, être en forme, s'approvisionner, et tout cela en sécurité.

Le programme Petites villes de demain (PVD) est une opportunité pour le territoire, car cela nous a apporté l'ingénierie financière et technique dont nous ne disposions pas dans notre commune. C'est grâce notamment à ce programme que nous avons pu financer 90% des études qui ont permis de dresser les constats à la base de notre réflexion et de nos projets. La difficulté ensuite tient dans la mise en place de ces projets car les financements ne suivent pas.



“

*En termes de population dans notre commune, nous approchons près de 30% de personnes de plus de 65 ans. Souvent, les maires opposent la politique de la jeunesse et celle du vieillissement, alors qu'il faudrait penser globalement une ville plus inclusive et agréable pour tous.*

Daniel Cornalba,  
Maire de l'Etang-La-Ville (78)

Nous essayons de faire en sorte que le plus grand nombre de personnes se sentent concernées par l'isolement en étant acteurs de l'identification de cette catégorie de personnes dans notre commune. Mais, avec la multiplication des acteurs (associations, conseil départemental, commune, voisinage...), les données ne sont pas toujours facilement véhiculées et rassemblées au même endroit.

Nous développons des services intergénérationnels. Nous avons mis en place plusieurs activités entre les adolescents ou les jeunes enfants et les personnes âgées. Ce sont des initiatives qui permettent de casser la routine. De plus, à l'Etang-La-Ville se trouve un foyer des seniors qui permet, chaque midi, d'accueillir des personnes âgées qui le souhaitent pour déjeuner, et au-delà afin de **lutter contre la solitude ou la perte**

**d'autonomie.** Enfin, nous avons également mis en place le portage des repas (midi et soir tout au long de la semaine) en lien avec la Poste. Ce service est accessible aux personnes âgées, mais également à chaque habitant qui le souhaiterait.

Les générations évoluent et il est difficile de savoir si le foyer des seniors va devenir quelque chose de désuet pour celles et ceux qui ont actuellement entre 60 et 65 ans. Nous misons toujours sur les **événements organisés** (galette, Noël, loto) qui rassemblent beaucoup de monde et permettent d'identifier les seniors qui s'y rendent et que l'on ne voit pas ou peu au foyer. Ces événements sont également un moyen, pour eux, d'apprendre à connaître le fonctionnement du foyer et pour certain, de s'y rendre à l'avenir.

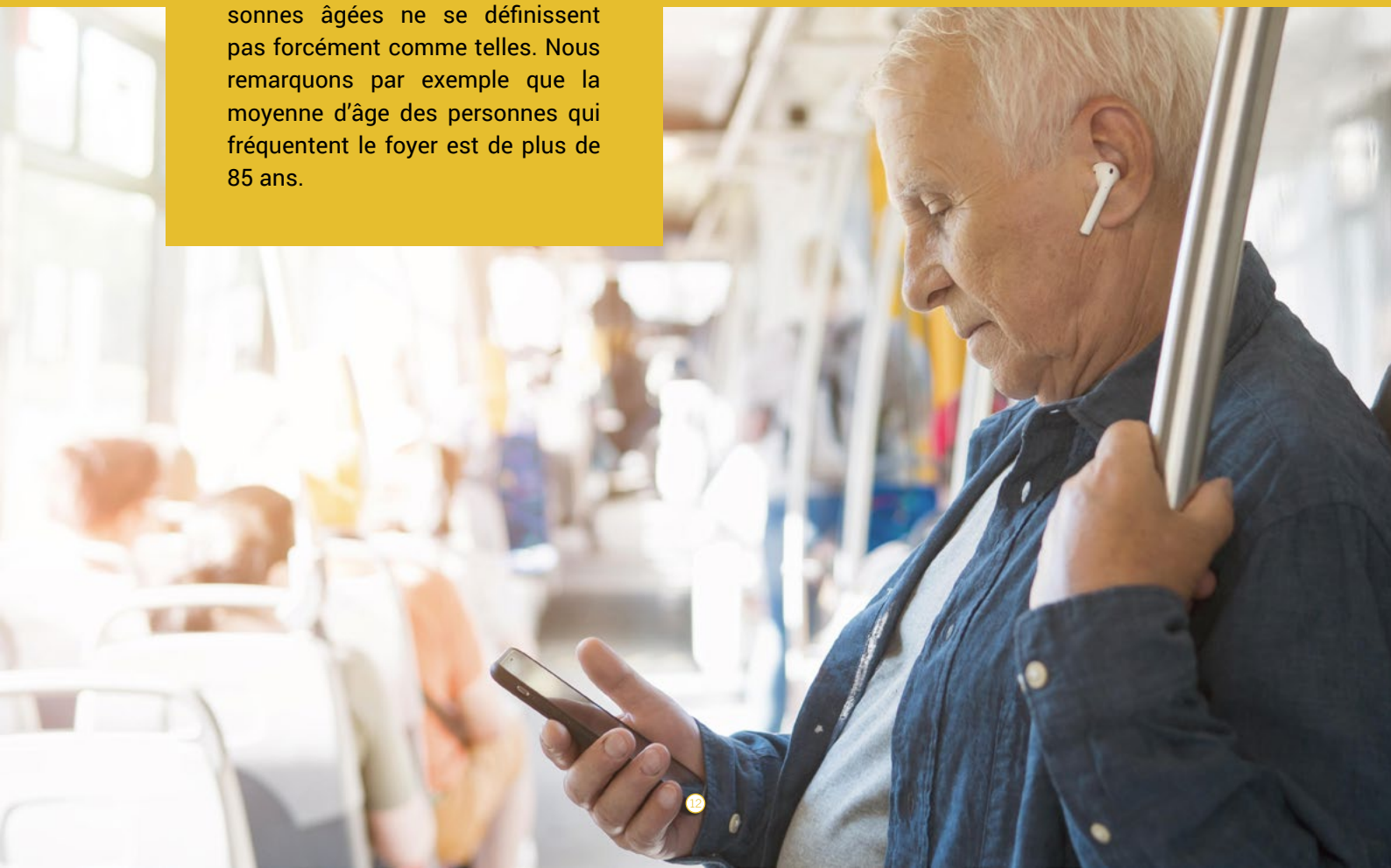
Nous travaillons sur la question du **logement.** Une nouvelle maison médicale va voir le jour à côté du parc central qui est un lieu très adapté à la mobilité des personnes âgées (**bancs, arbres, îlots de fraîcheur...**). Nous avons souhaité acquérir les pavillons les plus proches de cette maison afin d'y construire une résidence intergénérationnelle (occupée à 70% par des seniors).



Les premiers changements doivent se faire au niveau de l'**aménagement de l'espace public** en pensant **accessibilité** : agencement des trottoirs, accessibilité à la mairie... En effet, penser "accessibilité des seniors" revient à penser à des aménagements bénéfiques pour tous (personnes en situation de handicap - définitif ou temporaire, avec une poussette...). Mais il ne faut pas oublier également la **mobilité**. Nous avons trois gares dans la commune mais peu accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. Nous travaillons avec Ile de France Mobilités afin de mettre en place une **navette qui relierait le centre-ville et les différentes gares**.

Pour le foyer, nous avons instauré un barème de paiement en fonction du revenu de chaque habitant afin de le rendre le plus inclusif possible, ce qui a suscité l'intérêt d'un public nouveau, qui ne venait pas pour des raisons financières. Cette **tarification progressive** est relativement peu envisagée dans le cadre des politiques sur le vieillissement, car elle entraîne un reste à charge qui peut être conséquent pour la commune. En revanche, plus le nombre de personnes ayant accès à ce service est important, plus le reste à charge pour la commune sera réduit. Nous avons donc proposé nos services à une ville voisine (*Mareil-Marly*) afin de **mutualiser les coûts**. Il s'agit d'une solution qui bénéficie aux communes mais aussi aux personnes âgées en augmentant leur cercle social.

Enfin, un enjeu clé dans le cadre des services spécifiquement dédiés aux personnes âgées réside dans le recours à ces services par les populations visées. Ces personnes âgées ne se définissent pas forcément comme telles. Nous remarquons par exemple que la moyenne d'âge des personnes qui fréquentent le foyer est de plus de 85 ans.



**INGÉNIERIE  
FINANCIÈRE,  
QUELS  
LEVIERS  
ACTIONNER ?**

**02**



Catherine Desmarais,  
Directrice de  
Centre d'Affaires  
Caisse d'Epargne  
Normandie



***Mon rôle au sein de la direction est d'intervenir sur la partie financement des collectivités locales. Notre lien avec les élus est fort et historique. Les Caisses d'Epargne sont présentes sur le marché des collectivités locales depuis des décennies.***



**POUR ÊTRE MIS EN CONTACT  
AVEC LA CAISSE D'EPARGNE  
EN RÉGIONS :**

**Audrey DUBOIS**

audrey.dubois@bpce.fr  
Tél. : 01.58.40.74.37  
Mobile : 06.11.91.44.72

Responsable de l'Animation Santé  
et Green Marchés Institutionnels  
Caisse d'Epargne  
Banque de Proximité et Assurance  
Groupe BPCE

**Jean-Christophe ROBIC**

jean-christophe.robic@bpce.fr  
Tél. : 01.58.40.78.16  
Mobile : 06.09.52.95.71

Responsable de l'Animation Santé  
et Green Marchés Institutionnels  
Caisse d'Epargne  
Banque de Proximité et Assurance  
Groupe BPCE

Nous entretenons des liens constants avec les différentes associations d'élus. De plus, nous disposons d'un grand nombre d'élus au sein de nos sociétés locales d'épargne et de nos conseils d'orientation et de surveillance, nous permettant d'aligner notre stratégie avec les attentes des maires et de leurs administrés.

Cet ancrage local permet à des élus de nous identifier facilement et de nous solliciter directement pour un certain nombre de projets ou lorsque des collectivités souhaitent faire un emprunt d'équilibre (recettes égales ou supérieures à la dépense) et qu'elles mettent des acteurs bancaires en concurrence.

Aujourd'hui il existe une pression inflationniste sur les budgets des collectivités locales qui doivent, chaque jour, se réinventer pour porter leurs projets. Nous sommes donc des **financeurs à travers ces emprunts d'équilibre** mais il existe également des partenariats qui permettent de répartir la charge entre le budget de la commune et les porteurs de projets. Nous pouvons donc endosser le rôle, à travers les **Sociétés d'Économie Mixte (SEM)**, soit d'actionnaire de cette société, soit de financeur.

Si nous sommes actionnaires, nous sommes capables de mettre en relation les collectivités avec d'autres acteurs (souvent sur les questions de l'habitat car nous sommes actionnaires de nombreux bailleurs sociaux par exemple).

Dans le cadre de notre activité de financement, ce qui est important pour la Caisse d'Epargne, c'est d'avoir des projets structurants pour le territoire qui permettent de répondre à des problématiques de société, comme le vieillissement. Les prêts sont donc étudiés en fonction de la durée de vie de l'investissement. La Caisse d'Epargne Normandie dispose d'une filière d'expertise : la Banque AXE CEN dont l'équipe est composée de quatre banquiers conseil (spécialisé dans la tech, l'écologie, la santé et enfin en matière d'économie sociale et à impact) qui peuvent chacun aider sur des projets liés au bien vieillir.

Une plateforme nationale Caisse d'Epargne - Numairic - est à la disposition des petites et moyennes communes pour effectuer en ligne simulations et demandes de financement, obtenir une proposition commerciale et demander leur contrat de prêt.





Hélène Briffault,  
Adjointe aux Solidarités de Port-Jérôme-Sur-Seine et Vice Présidente Caux Seine Agglo,  
Partenaire de Caisse d'Épargne Normandie

Logéal immobilière est propriétaire de la maison 3S mais sa gestion est portée par le CCAS de Port-Jérôme-sur-Seine.

Il s'agit d'une maison témoin, d'une vitrine de toutes les possibilités en termes d'adaptation de son logement. Ces présentations sont à destination des personnes âgées mais pas seulement, elles s'adressent également aux personnes à mobilité réduite (PMR). La commune s'est mise en lien avec Logéal, un bailleur social, qui comme plus de 20 établissements privés (deux sociétés normandes sur trois) dispose de la Caisse d'Épargne Normandie au sein de son capital (à 77,41%).

Logéal immobilière a investi près de 252 000 euros pour les travaux ainsi que 35 000 euros d'équipements. Le CCAS, lui, a investi 40 000 euros pour le fonctionnement de la maison notamment pour le salaire de l'animatrice et de la chargée de mission et 13 000 euros, pour lesquelles nous avons reçu des subventions de la conférence des financeurs du Département de Seine-Maritime et de la CARSAT, pour le mobilier, les équipements et les interventions de l'ergothérapeute.

Cette maison permet de présenter des solutions simples qui facilitent le quotidien mais également des **travaux qui peuvent représenter de gros investissements** comme les chambres à l'étage et au rez-de-chaussée ainsi que la cuisine et la salle de bain qui ont été rénovées afin d'être accessibles PMR.

Mais le but, avant tout, est de montrer à la population comment il est possible d'**adapter l'existant pour bien vieillir**, en présentant donc beaucoup de technologies qu'il est facile de mettre en place dans n'importe quel type de logement (volets connectés, éclairage, prises connectées...) et objets du quotidien (aide à l'habillage, coupe ongle, couverts ergonomiques...)

La maison 3S se veut, également, être un lieu du Bien Vivre et pour cela, nous proposons différents ateliers (de cuisine, bien être avec nos partenaires locaux comme les pharmacies entre autres), l'objectif étant de faire vivre cette maison à travers la population qui la visite.

En résumé, cette maison a une visée vitrine (maison témoin), de lien social (rencontres autour des ateliers) et d'orientation car elle permet également d'aider les personnes dans le montage de leurs dossiers et de les rediriger vers des professionnels du secteur sanitaire et social ainsi que vers les artisans locaux qui ont œuvré au sein de cette maison.



AXENTIA

Axentia est une Entreprise Sociale pour l'Habitat à compétence nationale, spécialiste du médico-social et de l'hébergement thématique.

Propriétaire de 226 établissements, dont plus de 110 EHPAD et 35 résidences seniors, Axentia est présente sur tout le territoire grâce à ses agences situées à Bordeaux, Douai, Lyon et Paris.

Membre du groupe Habitat en Région (BPCE), Axentia accompagne les principaux acteurs du secteur non lucratif dans la construction, le financement et le portage de leurs établissements dédiés à l'hébergement de populations spécifiques et/ou fragiles,

Forte de son expérience dans l'habitat des seniors, Axentia est particulièrement sensible au bien vieillir. Elle a par exemple développé avec la Résidence Seniors Sociale, une offre complémentaire au parcours résidentiel existant qui répond aux besoins d'une population croissante âgée, autonome mais fragile, aux revenus modérés. La résidence Carlotti à Tours (livraison prévue en juin 2024) et la résidence Chasse Royale à Valenciennes (livraison prévue en novembre 2023) constituent deux premières expérimentations, ayant vocation à être dupliquées. Axentia travaille également actuellement à la construction d'habitations sous forme d'accueil familial de seniors en milieu rural.



Philippe Jusserand,  
Directeur régional de la Banque des  
territoires de la Caisse des Dépôts  
dans les Pays de la Loire



*La thématique du bien vieillir fait partie intégrante de l'enjeu de la cohésion sociale, l'un des trois axes stratégiques du groupe Caisse des Dépôts. Nous traitons du vieillissement au sens large : la santé, le médico-social, l'habitat et le logement social sont tous des sujets prioritaires de la Banque des Territoires (déclinaison locale et opérationnelle de la Caisse des Dépôts) des Pays de la Loire.*

**Historiquement, la banque est surtout une source de financement** qui peut agir de deux manières distinctes :

- Intervention de financement lorsque ce sont des montages publics (prêts à long terme).
- Intervention d'investissement en fonds propres dans des sociétés de projets (société ad hoc, société immobilière).

Nous sommes de plus en plus sollicités sur la question du vieillissement et cela, par tout type de collectivités. Depuis peu, nous ne sommes, d'ailleurs, plus reconnus uniquement comme financeur, mais également comme soutien à l'ingénierie pour les porteurs de projets.

Notre réflexion se fait toujours dans une volonté de **massification et de passage à l'échelle**, c'est pour cela que l'on travaille étroitement avec les conseils départementaux. Par exemple, nous œuvrons actuellement à la rénovation énergétique et à l'adaptabilité des EHPAD dans le but de mutualiser les travaux. La massification peut sembler difficile car les formes d'établissements sont variées (portés par une collectivité, un bailleur social ou encore un CCAS) mais il est important de les réunir afin de mutualiser les moyens et solutions.

Nous sommes, par exemple, entrés au capital d'une foncière, afin de porter de l'habitat inclusif en transformant des maisons de villes en hébergements pour personnes âgées mais

également en logements multigénérationnels. Dans ces maisons, des services sont apportés par des animateurs et permettent également aux personnes âgées de rester en relation avec le quartier.

Nous avons des équipes par département qui répondent aux sollicitations sur leur territoire. Nous sommes l'un des partenaires financeurs pour l'ingénierie des programmes portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), nous travaillons donc aux côtés des neuf collectivités "Action cœur de ville" (ACV) et des 105 "Petites villes de demain" (PVD) de la région.

Afin d'améliorer notre visibilité auprès des collectivités territoriales, nous essayons de démultiplier les présentations grâce aux associations d'élus (association des maires, maires ruraux ou encore petites villes - AMF, AMRF, APVF) et nous disposons de supports de communication internes tels que notre newsletter qui est envoyée à toutes les collectivités.

Nous développons beaucoup de conventions avec des acteurs tels que le conseil régional, les conseils départementaux et les métropoles qui permettent d'amener des prises de contacts avec des villes plus petites. La Banque des Territoires essaie de favoriser l'émergence de solutions. Pour cela, elle joue à la fois un rôle de **facilitateur** mais également d'**ensemblier**. Au-delà de démarcher les acteurs, notre mission consiste à les mettre en relation et d'accompagner les collaborations.



Loïc Rolland,  
Directeur Grand âge et Autonomie,  
Direction des Politiques Sociales, Groupe Caisse des Dépôts

En réponse aux besoins de la transition démographique et en appui du plan d'investissement de 1,5 Md€ du Ségur de la Santé (2021-2024) déployé par la CNSA, la Caisse des Dépôts se mobilise pour soutenir le secteur du grand âge dans tous les territoires et accompagner les élus au plus près dans tous leurs projets.

Pour ce faire, elle concentre plus de 3,5 Md€ de moyens d'intervention dédiés aux territoires sur la durée du plan. Dans le respect des règles de la commande publique, elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie (25 M€) pour aider à la transformation opérationnelle des projets (faisabilité, coopérations multi-acteurs, ...), ses capacités de prêts à long terme (2,5 Md€) pour financer la modernisation du secteur (à l'image de la plateforme multiservices gérontologique de Villiers-le-Bel) et d'investissement en fonds propres (1 Md€) dans des sociétés de projets ou des entreprises du secteur (Toktokdoc, Click&Care, ...). Elle accompagne ainsi les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs, grâce à la mobilisation de son réseau de 16 directions régionales et de 36 implantations territoriales déployées sur tout le territoire métropolitain et ultramarin, interlocuteurs privilégiés des ARS et des collectivités territoriales sur les territoires. Elle intervient en faisant en sorte que soit respectée la notion de parcours : le parcours des projets (de l'idée à la réalisation) doit aussi épouser le parcours de vie des Français (parcours résidentiel, de lien social et de santé), notamment pour les publics fragiles.

#### **Concrètement, elle intervient prioritairement :**

- En amont, dans l'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie territoriale en matière de grand âge, notamment sur l'offre de demain.
- En aval, pour favoriser l'hébergement et l'accueil des publics fragiles (habitat inclusif, résidences services seniors, résidence autonomie, EHPAD) et des professionnels du grand âge dans des structures adaptées.
- Mais également pour conseiller et équiper les territoires, en développant des services numériques, support à une organisation territoriale optimisée.



Pour être mis en contact avec la Caisse des dépôts en région :  
<https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire>





Pierre-Olivier Lefebvre,  
Délégué Général du Réseau Francophone des  
Villes Amies des Aînés



***Le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors est une grande opportunité pour les collectivités. Via les centaines de projets soutenus à travers la France, nous assistons à un mouvement important d'adaptation des territoires au vieillissement de la population. C'est aussi l'occasion pour les élus locaux et pour les professionnels des collectivités territoriales d'échanger avec l'équipe du RFVAA, d'en apprendre plus sur les outils à leur disposition, de découvrir de bonnes pratiques d'autres territoires... : un réel tremplin vers le Label « Ami des aînés® ».***

Lancé en 2021, sous l'impulsion de Brigitte Bourguignon, alors ministre déléguée chargée de l'Autonomie, le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors constitue un outil concret au service des collectivités, visant à soutenir les projets qui répondent au défi du vieillissement de leur population. Ce fonds, financé à hauteur de 8 M€ par la CNSA et de 500 000 € par la Banque des Territoires, est coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Il se décline à ce jour autour de trois axes :

• L'axe 1 constitue une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires. L'objectif pour les collectivités est de bénéficier de ressources humaines et de compétences externes pour travailler autour de la gouvernance, de l'état des lieux du territoire et/ou du diagnostic participatif.

• L'axe 2 est un support à la création de projets, afin de favoriser l'émergence d'actions concrètes dans les territoires en vue d'une amélioration de l'environnement social et de l'environnement bâti à destination des aînés. Les subventions allouées pour cet axe peuvent aller jusqu'à 40 000 €.

• Enfin l'axe 3, permet de faciliter l'accès à l'ingénierie pour accélérer la transformation des projets du territoire. L'objectif est ici d'apporter aux collectivités un soutien au montage des projets et études d'opportunité, de faisabilité et de préfiguration de projets de construction et/ou de rénovation, en particulier autour de l'habitat des aînés.



Pour candidater ou obtenir plus d'informations :

<https://villesamiesdesaines-rf.fr/files/ressources/500/512-fonds-d-appui-pour-des-territoires-innovants-seniors-cahier-des-charges.pdf>

[accélérateur@rfvaa.com](mailto:accélérateur@rfvaa.com) / T. 03.45.18.23.20

Candidatures continues, selon le calendrier des échéances de dépôt de dossiers suivant :  
05 septembre 2023 et 05 novembre 2023



Emmanuelle  
LE BRIS  
Directrice adjointe programme Petites villes  
de demain chez ANCT

## FABRIQUE PROSPECTIVE

La Fabrique Prospective « « Dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville » articulée au Programme Petites Villes de Demain a pour but d'anticiper dans les PVD les phénomènes de gérontocroissance et le vieillissement des populations résidentes, et s'y adapter, afin de devenir des territoires du « bien vieillir » dans un monde en transition. Cette problématique qui invite à se projeter en 2040, doit permettre de répondre aux questions suivantes : au regard des transitions, quels seront les besoins des personnes âgées à horizon 2040 ? Comment les petites villes peuvent-elles y répondre ?

Nous sommes partis du postulat que les petites villes disposent d'atouts pour être des territoires « du bien vieillir », du fait de leur taille (proximité, lien social, etc.) et de leurs ressources (espaces de nature, etc.). Ainsi, cette Fabrique Prospective s'appuie sur les atouts des petites villes pour valoriser et renforcer leurs potentialités. Elle permettra d'identifier les freins (juridiques, financiers, etc.) rencontrés par les PVD en matière d'adaptation au vieillissement, et les leviers dont elles disposent.

En 2021, 8 collectivités et leurs intercommunalités ont été sélectionnées pour bénéficier de la Fabrique Prospective. Ces dernières seront accompagnées dans l'anticipation des besoins des personnes âgées à horizon 2040, dans l'identification des modalités d'adaptation au vieillissement et dans la définition d'actions à mener à court, moyen et long terme.

Liste des villes lauréates :  
Joigny, Jonzac, Apt, Stenay,  
Lalbenque, Vallet, Sainte-Marie  
et Morne-à-L'eau.

Les résultats de la Fabrique  
seront disponibles en juillet  
2023.





## AMI BIEN VIEILLIR

À l'occasion de la première journée nationale du programme « Petites Villes de demain », le 25 octobre 2021, Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Brigitte Bourguignon ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé chargée de l'Autonomie, ont conforté la démarche Bien vieillir dans les Petites Villes de demain en annonçant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Celui-ci a été porté par l'ANCT, en partenariat et avec la mobilisation de moyens de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, de la Banque des territoires et de l'ANCT, avec pour objectif de booster 100 projets d'habitat inclusif par an jusqu'en 2026 dans les communes Petites villes de demain.

**L'AMI a permis aux porteurs de projets, privés ou publics, quel que soit le degré d'avancement de leur projet, de bénéficier d'un accompagnement au choix en ingénierie booster.**

À l'issue des trois vagues de candidature lancées en 2022, 116 projets ont été retenus et seront accompagnés, dépassant l'objectif d'une centaine de projets fixés par le gouvernement.

L'AMI expérimental est dorénavant terminé, mais nous continuerons d'accompagner des collectivités au fil de l'eau en lien avec les services déconcentrés.

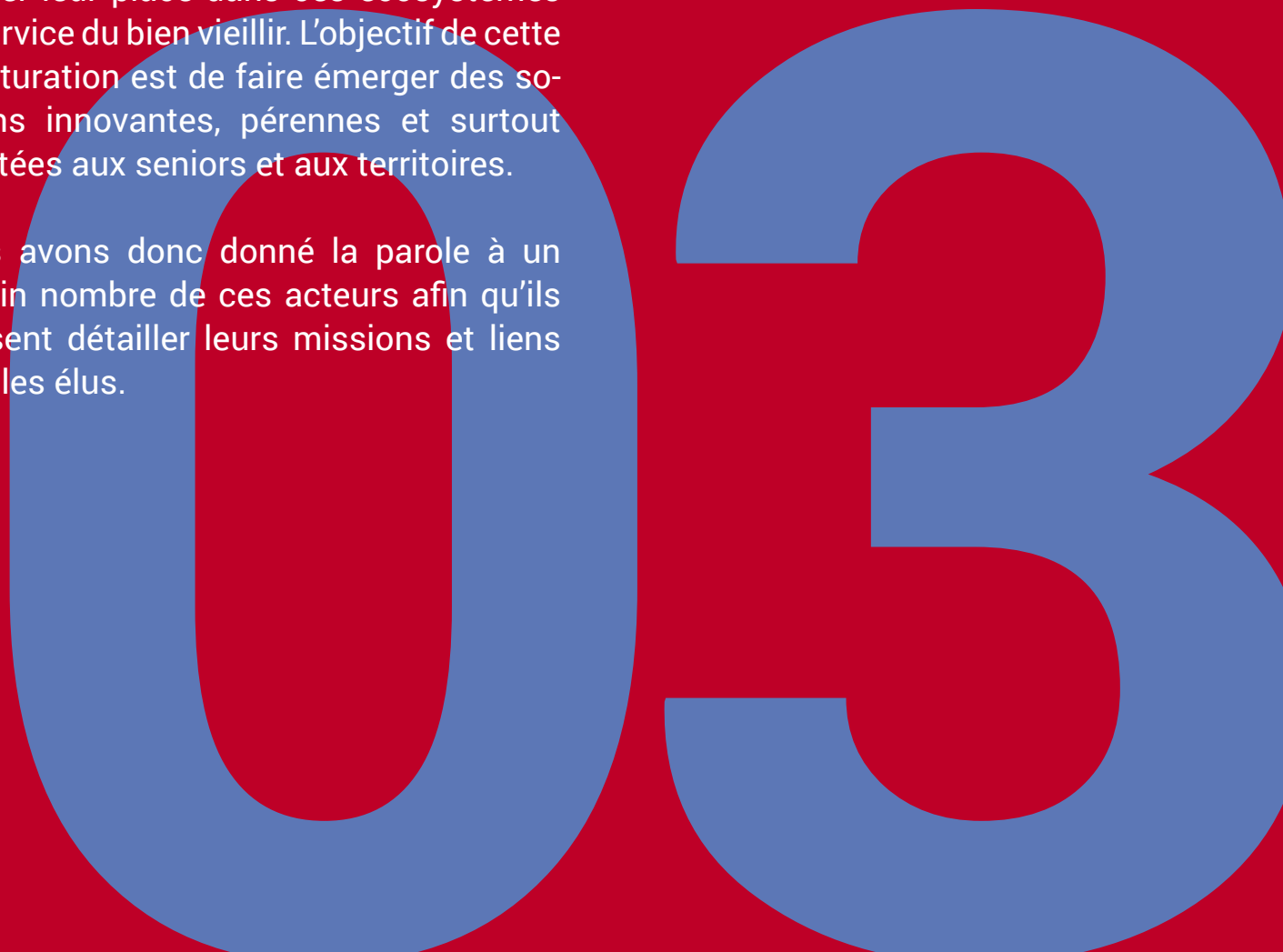


# LES ÉCOSYSTÈMES RÉGIONAUX DU BIEN VIEILLIR

Depuis 2018, la filière du bien vieillir se structure autour d'écosystèmes régionaux au sein desquels les élus peuvent trouver conseil, accompagnement ou encore un ensemble de partenaires permettant d'innover localement.

Conseils régionaux, départementaux, gérontopôles, porteurs de projets privés ou associatifs... Les élus communaux doivent trouver leur place dans ces écosystèmes au service du bien vieillir. L'objectif de cette structuration est de faire émerger des solutions innovantes, pérennes et surtout adaptées aux seniors et aux territoires.

Nous avons donc donné la parole à un certain nombre de ces acteurs afin qu'ils puissent détailler leurs missions et liens avec les élus.







Françoise Jeanson,  
Vice-présidente en  
charge de la Santé et  
de la Silver économie  
au Conseil régional  
Nouvelle-Aquitaine

**Les liens entre le conseil régional et les maires peuvent être initiés de deux manières :**

**Institutionnels** à travers la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), par laquelle sont présentés les projets de la région, dont ceux concernant le bien vieillir. Celle-ci réunit l'ensemble des conseils départementaux, des grandes agglomérations et les représentants des maires

**Formés à travers le montage de projets** : les maires peuvent nous solliciter directement, notamment dans le cadre de leurs recherches de financement. Nous avons, au travers de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), des agents sur nos 56 territoires de contractualisation de la Nouvelle-Aquitaine, qui font remonter les projets des maires concernant chaque filière thématique. Par la suite, nous contractualisons avec les collectivités dont les projets sont retenus.



***Il est difficile pour nous de faire connaître nos compétences et orientations auprès des mairies. Nous multiplions donc les initiatives afin d'améliorer notre visibilité auprès des élus.***

Il existe une feuille de route qui définit les **axes de soutien financier** que nous suivons pendant l'année. Dans le secteur du bien vieillir et pour les villes notamment, nous étudions les différents projets et selon l'intérêt que nous leur portons, nous évaluons la façon de l'intégrer à notre budget. Nos axes de soutien sont les suivants :

- **Le soutien à la recherche** partagé entre le secteur privé et les universités. Dans ce cadre, les maires peuvent nous solliciter lorsqu'une entreprise innovante de leur territoire dispose de résultats afin de leur apporter soutien et visibilité
- **Le soutien à l'innovation.** Nous avons différents appels à projet et à manifestation d'intérêt afin de favoriser l'innovation, qu'elle soit sociale ou technologique. Ces initiatives sont communiquées aux collectivités
- **Le soutien aux entreprises.** Nous soutenons le démarrage et le développement d'entreprises dans de nombreux secteurs dont la Silver économie
- **Le soutien à la prévention** notamment concernant l'activité physique des seniors

Une des innovations phare de la région qui est en train de se déployer est la mise à disposition de véhicules pour les personnels des SSIAD (services de soin infirmier à domicile) ou encore le programme I-MANO qui est un projet de transformation managériale des services d'aide à la personne. Nous proposons des formations notamment dans le cadre médico-social (auxiliaires de vie, aides-soignantes...).

La région et le gérontopôle travaillent côte à côte notamment lors d'ateliers sur des sujets précis comme l'habitat ou l'attractivité des métiers du domicile auxquels participent les maires. Bras armé du conseil régional, le gérontopôle est régulièrement sollicité par les mairies, car il centralise l'expertise à même d'aider les collectivités dans la mise en place de leurs projets.



Armelle Tilly,  
Vice-présidente en charge des solidarités  
et des affaires sociales du département  
des Hauts-de-Seine.



***Grâce à la mutualisation avec le département des Yvelines, nous ne sommes plus dans du saupoudrage d'actions mais dans des accompagnements forts. Cela permet d'avoir une vision globale et une mutualisation de nos outils, de nos données pratiques afin d'être au plus près de celles et ceux qui en ont besoin.***

Nous avons la connaissance de rapports et de chiffres qui ne font que confirmer qu'il faut s'organiser pour répondre, dans les prochaines années, au défi du vieillissement sur nos communes. Le département est, il me semble, l'échelon le plus à même de pouvoir mettre en place des actions pour apporter ces réponses.

Le Département des Hauts-de-Seine mène une politique volontariste en matière d'autonomie et de bien vieillir. Il s'agit d'une volonté forte de vouloir agir dans tous les domaines de la solidarité. Un tiers de notre budget est alloué à l'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées). Il finance donc toutes les aides comme l'APA, la PCH et finance aussi, par choix, les rénovations et les constructions d'habitat intergénérationnels et inclusifs ainsi que celles en lien avec l'adaptation des logements. Nous avons créé également un référentiel des EHPAD afin de les accompagner dans ces rénovations.

Nous travaillons avec les établissements publics territoriaux (EPT) des Hauts-de-Seine et avons créé, avec les deux départements (Hauts-de-Seine et Yvelines), un groupement d'intérêt public (GIP) qui nous permet de répondre à la problématique du virage domiciliaire. Il s'agit d'une **agence interdépartementale de l'Autonomie** qui contribue à répondre à la volonté de nos 96% de citoyens qui souhaitent vieillir chez eux. Nous avons par ce GIP transféré des financements ainsi que des compétences avec des agents qui travaillent sur les questions de prévention, de lien social, d'habitat ou encore d'attractivité des métiers.

Après la mise en cohérence de la feuille de route prévention, cette année nous avons, par exemple, mutualisé l'animation et les outils de pilotage des Conférences des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA) des Hauts de Seine et des Yvelines dans un souci d'efficacité. Nous avons mutualisé nos deux budgets pour financer des actions collectives en matière de prévention et de santé (nutrition, promotion du bien vieillir, lien social...).

Nous proposons un parcours qui s'appelle **EBOOST** qui permet aux porteurs de projets sélectionnés d'être accompagnés en matière d'ingénierie, de financement, et de mise en lien avec des opérateurs de services de soin et d'aide en phase test et déploiement.

Une des missions de l'agence est de structurer l'offre. D'une part, l'agence est missionnée pour le pilotage de la mise en place du dispositif Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les SAAD afin d'améliorer la qualité de service et d'assurer l'accès des usagers à ces services sur tout le territoire. D'autre part, avec l'appui du département et de l'ARS et en partenariat avec les acteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux du territoire, l'agence construit une démarche inédite de mise en place d'un service de Référent parcours soin et accompagnement afin de renforcer et de sécuriser le maintien à domicile, et d'éviter les hospitalisations évitables.

La question de l'accompagnement du vieillissement est inscrite pratiquement dans tous les programmes électoraux. Notre objectif est de nous engager vers une démarche "d'aller vers" afin de créer une réelle proximité. Dans le cadre de l'agence autonomie nous avons créé les **rencontres territoriales**. Depuis le mois de janvier, l'objectif est d'aller à la rencontre de l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Le but étant de faire, dans un premier temps, un point sur les attentes particulières des maires et dans un second temps, de rencontrer tout l'écosystème (EHPAD, service d'aide à domicile). **C'est un travail de collaboration et de coconstruction.**





Élisabeth Artaud,  
responsable Formation  
et Action territoriale au  
gérontopôle des Pays de  
la Loire

“

*Le gérontopôle des Pays de la Loire est né de l'idée que la transition démographique est un enjeu trop important et trop multiforme pour ne peser que sur les épaules des soignants. L'aspiration du gérontopôle est de réunir des acteurs de mondes différents et intéressés par la question de la transition démographique et qui n'auraient pas vocation à se croiser habituellement, afin de travailler à l'émergence de nouvelles solutions collaboratives et d'intérêt général. Il s'agit d'un échange de bons procédés, il s'agit d'un lieu d'échange au sein duquel les acteurs apportent leurs contributions et apprennent les uns des autres.*

Les gérontopôles font partie intégrante des écosystèmes régionaux du bien vieillir. L'objectif du gérontopôle est de constituer un réseau d'acteurs de proximité capable de développer des expertises, des interventions et une offre de services en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de leurs proches et des professionnels. Les gérontopôles entendent contribuer au déploiement de diagnostic-action et à la diffusion d'initiatives territoriales innovantes.

Ces structures constituent des pôles d'expertise régionaux en matière de bien vieillir. Reconnus pour la première fois dans la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement de 2014, ces structures se sont progressivement développées sur le territoire. Disposant de statut, gouvernance ou axes de travail prioritaires variables d'un territoire à l'autre, l'objectif a été de les faire converger vers un socle commun d'activités à travers cahier des charges, en mars 2022.

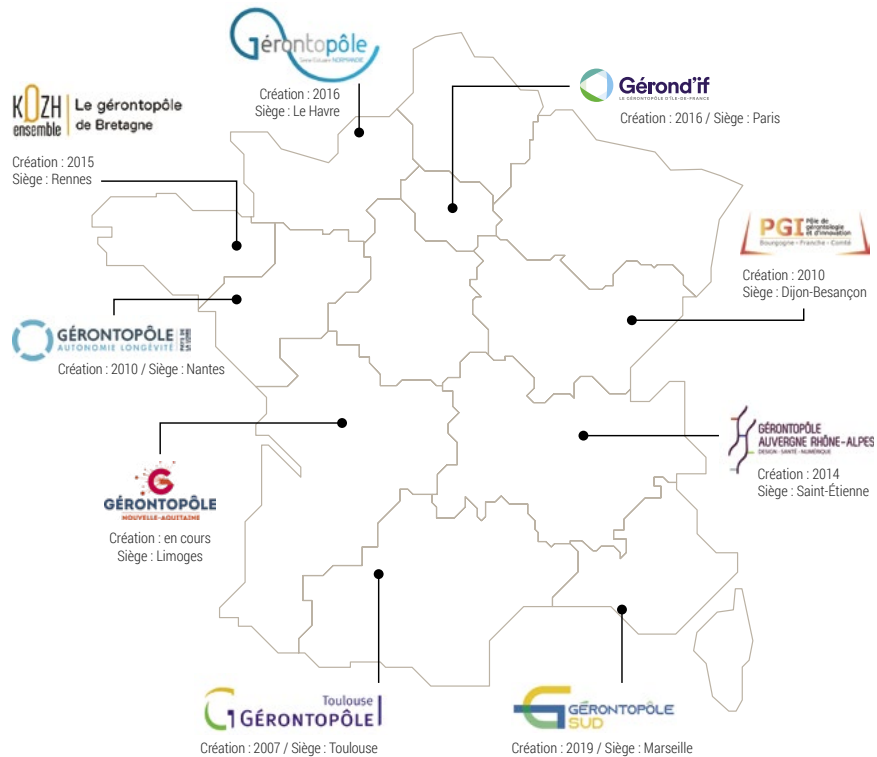
Si le développement des gérontopôles se poursuit, notamment à travers la dynamique du Tour de France des Silver régions organisé par France Silver Eco, le travail de convergence est toujours en cours et toutes les régions métropolitaines ne disposent pas d'un gérontopôle à l'heure actuelle.



“

**Il existe un cahier des charges commun à tous les gérontopôles. Ils se rejoignent sur certains objectifs, pour autant, il subsiste des spécificités hétérogènes d'un gérontopôle à un autre en fonction, notamment, de leur ancienneté et de leur territoire.**

Nathalie Barth,  
Directrice du Gérontopôle  
Auvergne Rhône-Alpes



### Quels sont vos liens avec les élus des communes ?

**Nathalie Barth** : À l'échelle de la région, il y a, pour l'instant, peu de collectivités adhérentes en dehors des métropoles. Pour autant, il existe un lien réel entre le gérontopôle et les élus qui se tournent régulièrement vers celui-ci pour la mise en place de leurs projets. En effet, nous remarquons que la politique du bien vieillir est ancrée dans les schéma d'action des villes.

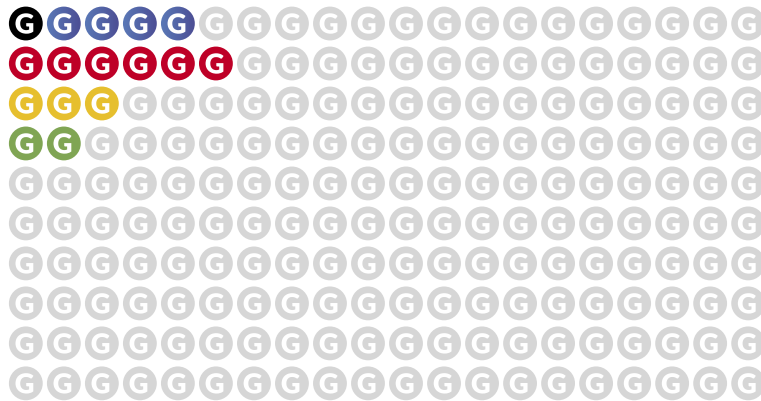
Lorsque les élus de communes sont en demande d'intervention, le gérontopôle apporte ses ressources et ses expertises ou mobilise son réseau. Dans une volonté de vulgarisation scientifique, à travers la mise en place de communication tout public, de campagnes de sensibilisation, par exemple, le gérontopôle peut au contraire mobiliser les élus.

**Élisabeth Artaud** : Nos liens sont structurels. Nous disposons d'un collège spécifique collectivités locales. Pour que des solutions innovantes émergent, le rôle des élus est primordial, **il faut qu'il existe un milieu favorable aux innovations**. Si les élus ne prennent pas en compte la population des seniors sur leur territoire et les acteurs qui veulent s'investir, il ne se passe rien. Le gérontopôle des Pays de la Loire a déjà accompagné cinq collectivités concernant leur politique gérontologique et sur l'établissement d'un plan d'action local.

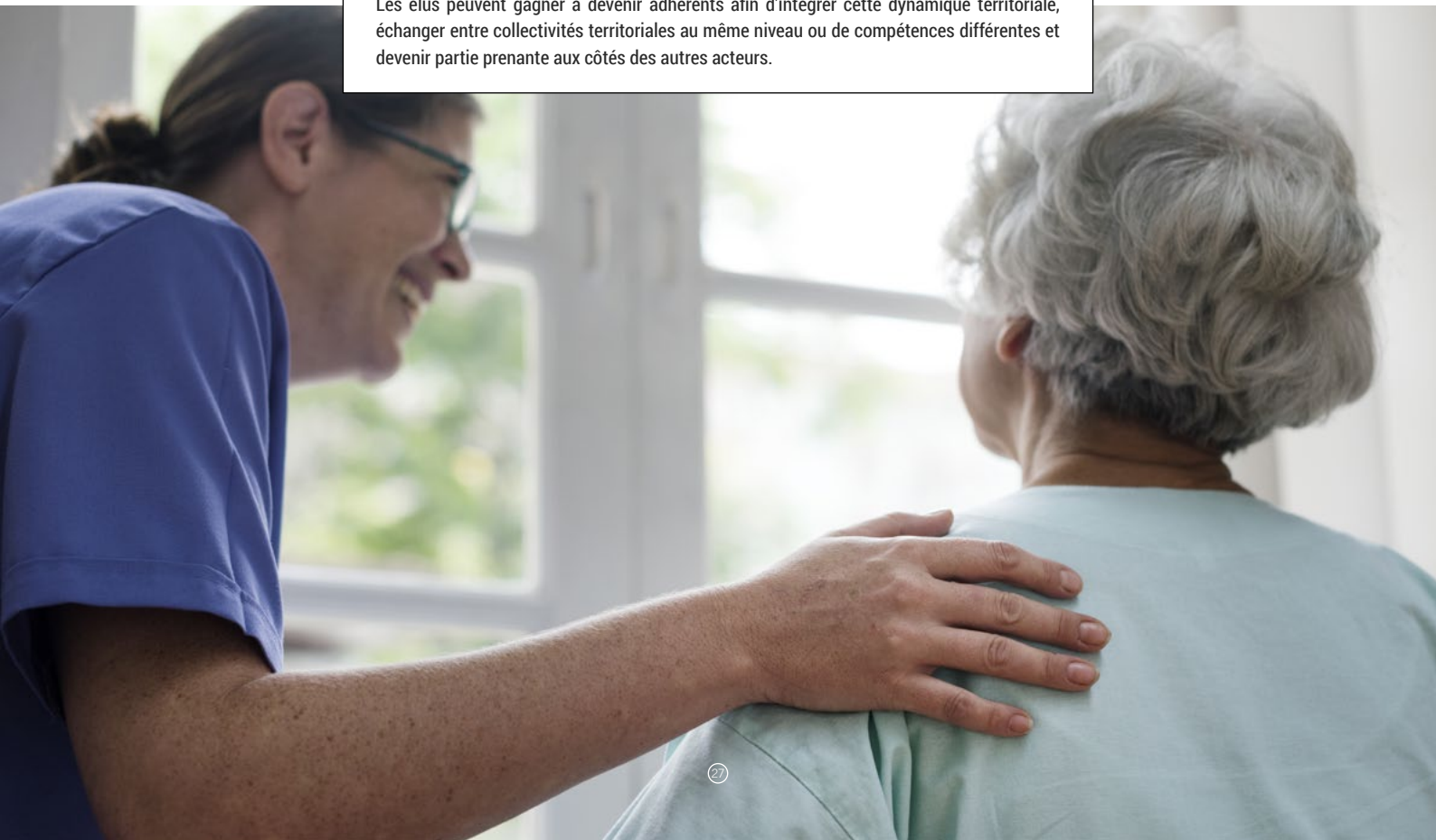
**Nathalie Barth** : Le gérontopôle a une activité d'évaluation de projets. Dans ce cadre, il peut être force de proposition et être soutien des politiques publiques en matière de vieillissement. Les conférences des financeurs, par exemple, se tournent régulièrement vers ce dernier pour une mesure de faisabilité et/ou d'efficacité de projet et ainsi adapter leur accompagnement.

**Élisabeth Artaud** : La personne âgée n'est pas forcément une personne dépendante et malade. Le travail du gérontopôle est de déconstruire les mentalités et de créer des nouvelles représentations des incidences de la transition démographique, et cela, principalement auprès des élus. Il faut prendre le temps de la sensibilisation avant toute chose.

#### ADHÉRENTS GÉRONTOPÔLE DES PAYS DE LA LOIRE



En effet, sur 220 adhérents au gérontopôle des Pays de la Loire, outre **le Conseil régional**, on dénombre, **4 départements**, **5 communautés de communes**, **4 agglomérations** et **2 communes**. Les élus peuvent gagner à devenir adhérents afin d'intégrer cette dynamique territoriale, échanger entre collectivités territoriales au même niveau ou de compétences différentes et devenir partie prenante aux côtés des autres acteurs.



## Pourquoi intégrer les élus au gérontopôle est fondamental ?

Les deux gérontopôles sont en accord. Leur rôle est d'accompagner et d'animer la mise en place de projets de recherche, d'expérimentations mais aussi, d'aider à la recherche de financements.



“

*Le gérontopôle n'a pas vocation de " faire à la place de " mais bien d'accompagner. Ce sont des équipes formées à l'évaluation, au diagnostic et à l'accompagnement.*

Solene Dorier,  
chargée de projets au gérontopôle  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Nathalie Barth :** Le gérontopôle est un gage d'expertise en gérontologie et dans le parcours de prévention et de soins. Il travaille en collaboration avec tous les acteurs mais aussi et surtout avec les personnes âgées du territoire. Considérer leurs attentes peut permettre une meilleure accessibilité et de meilleurs résultats lors de la mise en place des solutions portées par les collectivités territoriales. Il est le trait d'union entre la recherche et le terrain

**Élisabeth Artaud :** Intégrer le gérontopôle, c'est aussi avoir accès à des études et données notamment avec l'appui du conseil régional et de l'ARS par le biais de la démarche de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) et du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Le gérontopôle permet une mise en lien avec d'autres collectivités se posant les mêmes questions parfois aux mêmes échelles territoriales ou encore avec des acteurs économiques ayant des initiatives intéressantes. Pour cela, le gérontopôle des Pays de la Loire a mis en place un café des adhérents, plusieurs groupes de travail comme le colabinov « habitats alternatifs » ou encore des webinaires. Depuis 2019, il réalise des études socio-démographiques à l'échelle de chaque EPCI de la Région pour faire connaître les enjeux de la transition démographique de chaque territoire aux élus afin d'envisager et de structurer une politique gérontologique différenciée.

### Avez-vous des exemples de projets coconstruits avec des élus ?

Le rôle des deux gérontopôles est accompagner et d'animer la mise en place de projets de recherche, d'expérimentations mais aussi, d'aider à la recherche de financements.

**Élisabeth Artaud** : Nous aidons à l'émergence de projets de collectivités. Par exemple, nous accompagnons les gestionnaires d'EHPAD ou de résidences-autonomie qui souhaitent réfléchir à leurs projets d'établissement prospectifs, ou encore les acteurs investis dans la mise en œuvre de Dispositifs Innovants de Vie À Domicile pour personnes âgées (DIVADOM) ou les Centres de Ressources Territoriaux. Nous pouvons aider à la création du projet gérontologique local grâce à une méthode pour établir une politique du bien-vieillir co-construite avec les acteurs de la société civile qui le souhaitent.







***Un cluster est un maillage de parties prenantes (associatives, institutionnelles, académiques, politiques, économiques, etc.) qui sont issus d'une situation géographique commune fédérées autour d'un enjeu commun en vue d'y apporter des solutions pérennes.***

Paul Durand,  
chargé de mission chez Clusterlab Silver  
Occitanie (Silver Occ)

**Les clusters**, comme on pourrait le penser, ne travaillent pas seulement avec des agents économiques. Ils ont pour rôle de créer des synergies entre plusieurs acteurs qui se connaissent peu ou pas : les entreprises (grands groupes, des startups ou des PME) mais également les **collectivités locales**. Ils diffusent notamment une culture commune de la société de la longévité parmi des industries généralistes qui ne se sentent, au premier abord, pas concernées par la Silver économie. Par cela, les clusters peuvent être une aide pour les élus afin de les encourager à se tourner vers des entreprises pour développer des solutions.

**Paul Durand** : Clusterlab Silver Occitanie dispose d'énormément de parties prenantes très différentes ce qui en fait la force et la richesse. C'est un carrefour de visions, d'opinions et d'expertises en faveur d'un enjeu de société.

### **Comment les élus peuvent-ils solliciter les clusters dans la création de leur projet ?**

**Titouan Levard** : Silver Valley répond à des sollicitations des élus à travers des tables rondes, des colloques lors desquels est proposé un accès au contenu et à la connaissance dont dispose le cluster. Il est aussi sollicité indirectement par les collectivités locales lorsque les demandes viennent d'Office Publics d'Habitat (OPH), de résidence autonomie, d'EHPAD ou de Sections d'adaptations spécialisées (SAS).

**Paul Durand** : Les collectivités peuvent solliciter Silver Occ directement dès la genèse du projet. Le processus de collaboration est généralement le même : la collectivité nous exprime ses attentes et ses objectifs dont nous nous imprégnons afin de proposer un plan d'actions en fonction des financements externes auxquels la collectivité peut prétendre. Une fois cette deuxième phase validée, le projet peut démarrer avec un co-pilotage collectivité – Silver Occ défini selon les souhaits de la collectivité.



Titouan Levard,  
directeur général adjoint chez Silver Valley



***Silver Valley, c'est 50% de start-ups mais pas que, ce cluster c'est aussi 20% de collectivités et institutions qui ne sont pas des acteurs spécialisés dans le vieillissement mais qui disposent d'une part importante de leurs citoyens ou bénéficiaires qui sont des seniors.***

## Quelles sont les attentes exprimées par les élus autour du bien vieillir ?

Titouan Levard distingue plusieurs sujets récurrents sur lesquels se penchent les élus locaux :

- **L'accès aux soins.**
- **Le renforcement du rôle citoyen.** Aujourd'hui, 60% des maires de France ont plus de 60 ans. Il existe un enjeu pour les élus à conserver les seniors dans leur rôle de pilier de la vie publique.
- **L'habitat et le parcours résidentiel** notamment avec le développement de l'habitat inclusif.
- **La mobilité.**
- **Le dérèglement climatique** : la rénovation thermique des bâtiments est un enjeu senior notamment les questions de décès des personnes âgées lors de périodes de canicule.

## Mais alors, pourquoi se tourner vers un cluster ?

**Paul Durand** : Un cluster est une boîte à outils spécialisée sur une thématique. C'est un carrefour d'expertises territorialisées et mobilisables au service d'une volonté et d'un projet politique et en l'espèce, d'enjeux de sociétaux : le bien vieillir, la santé, l'inclusion, ...

**Titouan Levard** : Travailler avec un cluster permet de dessiner les contours de ces spécificités et de toucher les citoyens les plus éloignés des politiques de prévention et des réseaux en entrant en contact avec des acteurs comme les banques, des grandes surfaces ou encore des opticiens en lien direct avec cette population. En effet, ces acteurs disposent d'agences dans chaque ville et notamment de personnel de proximité. Cela peut servir les politiques locales en cernant mieux les attentes directes des seniors.



### **Le cluster est vu comme un lieu d'innovation technologique, mais est-ce toujours exclusivement le cas ?**

**Titouan Levard** : L'innovation technologique est un moyen et non une fin. Le cluster a avant tout une action d'aide à la décision et de maîtrise des risques pour les élus locaux qui ont la responsabilité d'engager des ressources dans les projets en faveur de leurs citoyens seniors. En amont, on est prescripteur de conseils sur les usages mais, en aval on discerne les projets innovants qui répondent aux besoins que les élus locaux ont identifiés sur un territoire donné.

La réponse aux besoins n'est donc pas forcément technologique. La technologie a tout de même l'avantage de permettre un essaimage à grande échelle en augmentant le nombre d'utilisateurs sans augmenter les coûts.

**Paul Durand** : L'innovation technologique peut être une des conséquences du fonctionnement en consortium. Le but premier d'un consortium dédié à un enjeu de société est de créer de la valeur sociétale et que celle-ci soit génératrice de valeur économique. Cette quête de création de valeur pour la société, de réponse à un besoin éprouvé et insatisfait des citoyens, peut effectivement se traduire par de l'innovation technologique. Néanmoins, il me semble que la véritable innovation qui émane des clusters traitant de la silver économie c'est la collaboration. Les enjeux corrélés à ce que Nicolas Menet appelait la « société de la longévité » (Construire la société de la longévité : Une opportunité pour le futur ? Eyrolles, 2019) requièrent tellement d'expertises complémentaires pour être adressés dans leur globalité qu'il n'est pas envisageable qu'un acteur isolé puisse y apporter une réponse pérenne.



# BIEN VIEILLIR DANS LES PETITES VILLES

Guide à destination des élus

## Remerciements

Ce livret a été rédigé sur la base d'interviews réalisées auprès de : Nathalie NIESON (Maire de Bourg-de-Péage), Xavier NICOLAS (Maire de Senonches), Jean-Pierre de Faria (Maire de Saint-Ambroix), Daniel CORNALBA (Maire de l'Etang-La-Ville), Catherine DESMARAIS (Caisse d'Épargne Normandie), Hélène BRIFFAULT (Mairie de Port-Jérôme-Sur-Seine), Philippe JUSSERAND (Banque des territoires Pays de la Loire), Loïc ROLLAND (Caisse des Dépôts), Pierre-Olivier Lefebvre (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés), Emmanuelle LE BRIS (ANCT), Françoise JEANSON (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine), Armelle TILLY (Département des Hauts-de-Seine), Elisabeth ARTAUD (gérontopôle Pays de la Loire), Nathalie BARTH et Solène DORIER (gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes), Titouan LEVARD (Silver Valley), Paul DURAND (Clusterlab Silver Occitanie)

## Suivi éditorial

Gustave RICHARD (APVF), Audrey BOURDONCLE (Caisse d'Épargne), Delphine BLAISE (Caisse d'Épargne), Edouard NOEL (Caisse d'Épargne), Mathieu ALAPETITE (France Silver Eco), Zoé FAUTRE (France Silver Eco).

